



BIODIVERSITÉ

Accord trouvé à la Cop 15



L'accord de Kunming-Montréal prévoit de protéger 30 % des zones terrestres et marines. © Cédric Faimali/GFA

La Cop 15 s'est conclue par la signature de l'accord de Kunming-Montréal qui prévoit de protéger 30 % des zones terrestres et marines et appelle à réduire l'usage des pesticides.

La **Cop 15**, qui s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022, vient de s'achever sur la signature de l'**accord de Kunming-Montréal**. L'objectif de celui-ci est d'enrayer la perte de biodiversité à l'échelle mondiale alors qu'environ un quart des espèces animales et végétales seraient actuellement évaluées comme "menacées".

Conserver 30 % de la planète

Cet accord entérine l'objectif de conserver d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, côtières et marines. Il prévoit aussi la restauration d'ici à 2030, de 30 % des zones

d'eaux terrestres, intérieures, côtières et marines dégradées. Toutes les zones feront l'objet d'une planification territoriale afin que les pertes de zones de haute importance écologique soient nulles d'ici à 2030.

L'accord précise que le fonds réservé à la biodiversité doit atteindre 200 milliards de dollars américains par an, d'ici à 2030. Les pays développés s'engagent aussi à soutenir la politique de protection de la biodiversité des pays en développement à hauteur de 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, puis 30 milliards de dollars par an d'ici 2030.

Des objectifs réservés à l'agriculture

Certains objectifs concernent directement le **secteur agricole**. Il s'agit notamment :

- De réduire au moins de moitié, d'ici à 2030, le risque global lié aux pesticides et produits chimiques (objectif 7);
- De réduire de 50 % les nutriments perdus dans l'environnement en les substituant par des engrais plus efficaces (objectif 7);
- De veiller à ce que les zones agricoles soient gérées de manière durable, en appliquant davantage de pratiques respectueuses vis-à-vis de l'environnement telles que l'intensification durable et l'agroécologie;
- De réduire de moitié, d'ici à 2030, le gaspillage alimentaire mondial et encourager les consommateurs à faire des choix plus durables (objectif 16).

"Un accord historique", selon Christophe Béchu

"C'est un accord historique, a salué Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, à la fin des négociations. Ce n'est pas un accord au rabais, c'est un accord qui inclue les pesticides, qui précise qu'il va falloir éliminer les subventions néfastes à la biodiversité. On a des engagements jusqu'en 2030, on a des financements qui doublent jusqu'en 2025 et triplent jusqu'en 2030."

Pollinis, a réagi ce 19 décembre, en pointant le manque d'ambition de l'accord de Kunming-Montréal quant à la protection des insectes pollinisateurs. D'après l'organisation, l'objectif de protéger de 30 % des espaces terrestres et maritimes ne « répond pas aux enjeux de conservation des insectes pollinisateurs » car ces zones "n'échappent pas à la pollution chimique diffuse et généralisée entraînée par l'usage massif des pesticides". Pollinis rappelle également qu'aucun niveau réel de réduction des usages des pesticides n'a été précisé dans l'accord.

"On sait que pour certaines ONG, il faudrait aller au-delà des 30 %, a souligné le ministre français. Pour certains, il faudrait préciser des cibles plus ambitieuses par rapport à certaines extinctions d'espèces. Mais il y aura d'autres conférences des parties pour parler de biodiversité et pour poser davantage d'ambitions dans les années qui viennent."